

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I	
INTRODUCTION	7
CHAPITRE II	
LA NOTION DE RESPONSABLE – LIGNE HIÉRARCHIQUE	9
CHAPITRE III	
RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE ET RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DE LA LIGNE HIÉRARCHIQUE	11
1. Responsabilité morale	11
2. Responsabilité contractuelle – Contrat de travail	12
3. Responsabilité pénale	12
3.1. Le Code pénal	12
3.2. La loi sur le bien-être (loi du 4 août 1996 relative au bien- être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail)	14
4. Responsabilité civile	21
4.1. Le Code civil	21
4.2. Loi sur les accidents du travail	23
CHAPITRE IV	
LES MISSIONS ET TÂCHES LÉGALES DES RESPONSABLES HIÉRARCHIQUES	25
1. Préambule	25
2. Analyse du Code sur le bien-être au travail	25
2.1. Titre Ier: Principes généraux	25
2.2. Titre II: Structures organisationnelles	30
2.3. Titre III: Lieux de travail	32
2.4. Titre IV: Facteurs d'environnement et agents physiques	34

2.5.	Titre V: Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et biologiques	35
	Chapitre IV: Dispositions particulières concernant l'amiante	36
2.6.	Titre VI: Equipements de travail	36
2.7.	Titre VII: Equipement individuel	46
	Chapitre 1er: Vêtements de travail	46
	Chapitre II: Equipements de protection individuelle	47
	Sous-section 5: Utilisation des E.P.I.	47
	Sous-section 6: Information et formation des travailleurs	48
2.8.	Titre VIII: Catégories particulières de travailleurs et situations de travail particulières	49
3.	Charge psychosociale	58
3.1.	Base légale	58
3.2.	Charge psychosociale occasionnée par le travail	59
3.3.	Violence et harcèlement moral ou sexuel au travail	60
4.	Politique en matière d'alcool, de médicaments et de drogues	64
	Règles légales	64
5.	ANALYSE DU R.G.P.T.	66
5.1.	Titre II: Dispositions générales concernant l'hygiène du travail ainsi que la sécurité et la santé des travailleurs	66
5.2.	Chaleur excessive d'origine technologique	74
5.3.	Chaleur excessive d'origine climatique	74
5.4.	Froid excessif d'origine technologique	75
	Section III: Secours immédiats et soins d'urgence aux victimes d'accident ou d'indisposition	75

CHAPITRE V		
COMPÉTENCES DES RESPONSABLES HIÉRARCHIQUES		
EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL		77

CHAPITRE VI		
FORMATION DES RESPONSABLES HIÉRARCHIQUES		79
1.	Formation pour la ligne hiérarchique	79
2.	Gestion de la sécurité pour les responsables hiérarchiques	79
3.	Sécurité pour les responsables opérationnels (VCA-BeSaCC)	83

CHAPITRE VII

L'APPROCHE PRATIQUE – ORGANISATION ET EXÉCUTION

DES TÂCHES ET MISSIONS DES RESPONSABLES HIÉRARCHIQUES	85
1. Généralités – Introduction d'un système de gestion du bien-être au travail	85
2. Participation et concertation	87
3. Collaboration avec les services interne et externe	87
4. Rapports avec l'inspection	88
5. Accueil et accompagnement de nouveaux travailleurs	88
6. Formation des travailleurs	88
7. La création d'une culture de sécurité	89
8. Élaboration d'instructions	89
9. Toolbox meetings	90
10. Contrôle des méthodes de travail et du respect des règles par les travailleurs	91
11. Observer et réagir à des actes dangereux	91
12. Maintien de l'ordre et de la propreté	92
13. Signalement des pannes, manquements et propositions d'amélioration	93
14. Collaborer à la surveillance de la santé	93
15. Travail adapté	94
16. Politique en matière d'alcool, de médicaments et de drogues	95
17. Prévention de la violence et du harcèlement moral ou sexuel au travail	95
18. Maîtrise du stress	95
19. Travailler avec des intérimaires, des étudiants jobistes, des stagiaires, ...	97
20. Travailler avec des travailleurs et des tiers (entrepreneurs, sous-traitants, contractants)	97
21. Travailler sur des lieux de travail d'autres entreprises	98
22. Autorisations de travail et habilitations	98
23. Vêtements de travail et équipements de protection individuelle	99
24. Achat et gestion des équipements de travail	99
25. Entretien, vérification et contrôle des équipements de travail	103
26. Verrouillage d'installations ou de machines (<i>Lock-out – Tag-out</i>)	104

27.	Agents chimiques – Achat – Information – Instructions	105
28.	Transmission d'appareils ou d'éléments contaminés	105
29.	Manipulation manuelle de charges et autres contraintes physiques	106
30.	Déclaration, signalement et examen des accidents du travail et des incidents	106
31.	Collaborer à l'analyse des risques et effectuer une LMRA	107
32.	Premiers secours et plan d'urgence	107

CHAPITRE I

INTRODUCTION

La responsabilité en matière de bien-être des travailleurs incombe à l'employeur. La ligne hiérarchique de l'entreprise est chargée de la mise en œuvre de la politique déterminée par l'employeur. La gestion journalière de la sécurité et de la santé des travailleurs doit donc être assumée par la ligne hiérarchique. Cela signifie aussi que les membres de la ligne hiérarchique sont coresponsables de leur part de la politique et que leur responsabilité peut être engagée.

Cette mission générale est reprise pêle-mêle dans la réglementation en matière de bien-être au travail.

L'objectif final est d'intégrer la sécurité et la santé dans le processus de travail. La sécurité et la santé dans une entreprise dépendent de la manière dont les décisions sont prises et de la manière dont des actions sont entreprises sur le lieu de travail.

Tout le monde doit donc être impliqué dans la politique de prévention, du niveau le plus élevé au niveau le plus bas. Les responsables hiérarchiques ont cependant, en raison de leur position, un rôle-clé à jouer. Les rapports directs avec les travailleurs sont très importants dans la politique de bien-être.

L'intégration de la sécurité et de la santé dans l'environnement de travail est plus facile à réaliser lorsque les membres de la ligne hiérarchique sont pleinement conscients de leur rôle et de leurs responsabilités et lorsqu'ils interviennent en toute connaissance de cause.

Cette idée fait de plus en plus son chemin. Sa mise en pratique est cependant souvent très laborieuse.

Beaucoup de responsables hiérarchiques ne sont pas conscients de leurs responsabilités, de leurs tâches et de leurs missions en matière de bien-être. On estime trop souvent que la sécurité et la santé sont des matières techniques ou qu'il s'agit là d'un problème individuel du travailleur.

La réglementation en matière de bien-être n'est pas claire sur bien des points et, souvent, ne permet pas de cerner exactement les responsabilités, tâches et missions en la matière.

Les responsabilités sont généralement assignées à l'« employeur » sans plus de précisions.

On a par ailleurs l'impression que les organes et services spécifiquement créés en vue du bien-être au travail, tels que le C.P.P.T. et le service interne ou externe pour la prévention et la protection au travail, sont responsables de la sécurité et de la santé au travail et que par conséquent la majorité des tâches et missions leur incombent.

Peu d'entreprises ont une culture qui accorde autant d'intérêt au souci du bien-être du personnel qu'à l'objectif de l'entreprise, à savoir l'amélioration du chiffre d'affaires et la réalisation de bénéfices, et ce malgré les belles déclarations de politique souvent formulées par les entreprises en matière de bien-être et d'environnement.

Dans la pratique, le responsable hiérarchique déclarera souvent qu'il est de bonne volonté mais qu'il manque de temps et de moyens pour mener à bien ses tâches et missions en matière de bien-être.

Dans cet ouvrage, nous tenterons de préciser et de mettre en lumière, sous différents angles, le rôle des membres de la ligne hiérarchique en matière de bien-être des travailleurs au travail.

A côté des aspects légaux, juridiques et théoriques, nous aborderons une série de moyens pratiques que peuvent appliquer les responsables pour mener à bien leurs tâches et missions.